

## Eco-énergies Innov' 2010



### Dossier de candidature entreprise

Nom du projet :

Entreprise :

*Ce dossier complété est strictement confidentiel. Il ne sera communiqué qu'aux membres du jury Eco-énergies Innov' pour examen. Aucune copie du dossier ne sera conservée par les membres du jury.*

*L'objectif du dossier de candidature est de permettre aux entreprises candidates de présenter leurs projets de façons claire et synthétique. Une description plus complète du projet pourra être jointe au dossier et sera appréciée par le jury.*

#### Cadre réservé au Cluster Rhône-Alpes Eco-énergies

Numéro du dossier

Reçu le :

Candidature :

Remarques :

## 1. L'entreprise

<b>Siège social :</b>	
Nom du dirigeant :	
Nombre de salariés :	
Date de création :	
Statut juridique :	
Pourcentage du chiffre d'affaires réalisé sur le marché de l'éco-bâtiment :	
L'entreprise appartient-elle à un groupe ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, lequel .....

<b>Personne en charge du projet :</b>	
Fonction :	
Tél.	
Mail	

<b>Description courte de l'entreprise :</b> (maximum 15 lignes) Activité, Marché, produits, services...

## 2. Le projet

### Description générale du projet (maximum 20 lignes)

### Etat d'avancement actuel

Description des étapes déjà réalisées ou en cours

**Echéancier prévisionnel de mise en œuvre**

Description des étapes à réaliser et retro-planning

**Décrivez l'innovation mise en œuvre**

Nouvelles techniques, nouveaux partenariats, utilisation des TIC,....

**Compétences nécessaires pour la mise en œuvre**

Compétences existantes en interne, consultants, experts, ressources,...

**Indication des retombées économiques, commerciales, industrielles, technologiques et scientifiques attendues.**

Progrès techniques, avancées pour la filière...

### 3. Aspects financiers et partenaires

Remarque : les éléments ci-dessous sont donnés à titre indicatif par le porteur de projet. Les aspects budgétaires pourront être revus en cours de programme.

Coût Total estimé, lié à la mise en œuvre du projet	
Investissements	
Frais externes	
Temps salarié à dédier	

Partenariats sollicités	
Partenaires techniques et prestataires	
Partenaires financiers	

---

Date et signature

Contact : Farida Talhi - [farida.talhi@ardi-rhonealpes.fr](mailto:farida.talhi@ardi-rhonealpes.fr)

Date limite de dépôt des dossiers : 21 mai 2010

ANNEXE 1

Déclaration sur l'honneur

Au nom de l'entreprise que je représente, je déclare sur l'honneur :

- Avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales prévues aux articles 43 et 46 du code des marchés publics,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente. Dans le cas contraire compléter la rubrique au verso et joindre copie du jugement.
- Ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article R324 4 du code du travail
- Réaliser le travail avec des employés régulièrement salariés au regard des articles L 143.3 et L 620.3 du code du travail
- Ne pas avoir fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324.10, L 341.6, L 125.1 et L 125.3 du code du travail

SIGNATURE du chef d'entreprise POUR CERTIFICATION SUR L'HONNEUR

Fait à

le

## ANNEXE 2

### Synthèse

Sont éligibles au programme Eco-énergies Innov' 2010 les entreprises rhônalpines créées avant mars 2010 :

- De moins de 250 salariés (définition européenne de la PME)
- Qui n'appartiennent pas à un groupe de plus de 250 salariés
- Qui n'ont pas touché plus de 200 000 € d'aides publiques (toutes aides confondues au cours des trois derniers exercices).

#### Pièces à joindre au dossier :

- Le dossier de candidature synthétique complété et signé
- Un dossier complet de présentation du projet
- L'identification officielle de l'entreprise et l'extrait Kbis
- Un état des aides dites « des minimi » accordées au cours des trois dernières années
- Les bilans et comptes de résultats des trois dernières années
- Une déclaration sur l'honneur stipulant que l'entreprise est en règle en matière de cotisations fiscales et sociales ... (cf. annexe 1)

**Date limite de candidature : 21 mai 2010**

#### Echéancier de mise en œuvre du projet :

- Mars - 21 mai 2010 : appel à projets
- Juin 2010 : réunion de lancement - ½ journée
- Juin - Août 2010 : 1<sup>ère</sup> phase de suivi individuel
- Septembre 2010 : 1<sup>ère</sup> réunion intermédiaire - 1 journée
- Septembre - Octobre 2010 : 2<sup>ème</sup> phase de suivi individuel
- Décembre 2010 : 2<sup>ème</sup> réunion intermédiaire - 1 journée
- Janvier 2011 - Février 2011 : 3<sup>ème</sup> phase de suivi individuel
- Mars 2011 : Bilan entreprises - ½ journée

Prise en charge au maximum de 15 000 € des coûts TTC de mise en œuvre du projet (30 % des coûts internes ; 80 % des coûts externes)